



INTERFACE

Journal de la
Fédération Patronale
et Économique

N°61 - Janvier 2022

LOI SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

La nouvelle loi fédérale sur la protection des données (LPD), formellement adoptée en septembre 2020, devrait entrer en vigueur à fin 2022 ou début 2023, soit d'ici une année environ. Comme aucun délai transitoire n'est prévu, les entreprises doivent se préparer en amont à l'introduction de cette nouvelle loi. Si nombre de points restent encore à éclaircir, certaines règles et bonnes pratiques peuvent déjà être assimilées.

En Suisse, la loi sur la protection des données actuelle date de 1992. La réviser devenait donc indispensable, afin de prendre en compte tout le pan digital qui a pris énormément d'importance. Sans oublier que la réglementation européenne a évolué il y a quelques années avec l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement général sur la protection des données), auquel il faut s'adapter dans une certaine mesure. Ces réflexions ont mené à l'adoption d'une nou-

velle LPD en septembre 2020, dont l'entrée en vigueur devait normalement avoir lieu début 2022. Elle a finalement été repoussée à fin 2022, voire début 2023, sans date précise fixée.

Cependant, une chose est déjà certaine : la nouvelle loi ne prévoit pas de délai transitoire, ce qui signifie qu'une fois la date d'entrée en vigueur communiquée, les entreprises auront peu de temps pour s'y conformer. Toutes les personnes morales, y compris les associations, sont concernées par cette nouvelle LPD, peu importe leur taille ou leur secteur d'activités. Si les entreprises déjà tournées vers l'étranger, et donc soumises au RGPD, n'auront que peu d'adaptations à faire, les autres peuvent commencer à préparer leur mise en conformité dès aujourd'hui.



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique

P.P.

CH • 1630 Bulle

LA POSTE



Plusieurs obligations sont mises en place par la nouvelle loi, notamment l'établissement d'un « registre des traitements » qui décrit les activités de traitement des données. À noter que ce point sera certainement une recommandation plutôt qu'une obligation pour les PME (moins de 250 collaborateurs) qui ne traitent pas de données sensibles. Dans la mise sur pied d'un nouveau projet, seules les données nécessaires doivent être collectées et leur traitement doit être explicitement et activement consenti par les personnes concernées. Ces dernières peuvent d'ailleurs à tout moment connaître les données qui les concernent, les récupérer ou encore exiger leur suppression. Enfin, tout piratage de données doit être immédiatement annoncé aux personnes concernées ainsi qu'aux autorités.

Tous les détails ne sont pas encore connus, certains devant encore être réglés par des ordonnances d'application. Et il est clair que les autorités devront répondre à de nombreuses questions, en mettant à disposition des guides pratiques et des modèles. Cependant, en attendant ces documents officiels, les entreprises peuvent déjà se préparer à l'arrivée de la nouvelle loi. Ainsi, economiesuisse recommande aux PME de réaliser quatre étapes importantes durant ces prochains mois :

1. **Évaluer les risques** : recenser les données personnelles et les données sensibles concernant les clients et collaborateurs.
2. **Organiser et sécuriser** : assurer la sécurité informatique et élaborer des procédures internes afin d'éviter tout type de piratage.
3. **Sensibiliser** : informer et rendre attentif tous les collaborateurs aux bonnes pratiques du traitement des données.
4. **Anticiper** : se mettre en conformité et ajouter des clauses aux contrats.

Pour aller plus loin et encore mieux se préparer, les entreprises peuvent également consulter la Charte de l'économie suisse pour une gestion responsable des données sur le site d'economiesuisse : economiesuisse.ch/fr/gestiondedonnees. Cette charte, qui énonce dix principes fondamentaux, peut être utilisée comme document de référence pour les entreprises, afin de savoir comment traiter les données dont elles sont responsables. C'est un outil très utile, qui permet aux PME de commencer à se préparer à la nouvelle LPD, en attendant plus d'informations de la part des autorités.



EDITO

Des enjeux de taille pour le canton

En novembre, la population fribourgeoise a élu la nouvelle Conseillère et les nouveaux Conseillers d'Etat, ainsi que les député(e)s au Grand Conseil. Il en est ressorti une meilleure représentativité des partis, notamment au Conseil d'Etat où les deux plus grands partis – Le Centre et le PLR – ont obtenu chacun deux sièges, et les trois autres partis – l'UDC, le PS et les Verts – un siège chacun.

La tâche ne sera pas aisée pour les nouvelles et nouveaux élu(e)s, avec beaucoup de travail à accomplir. Malheureusement, il semble bien que la pandémie ne soit de loin pas encore terminée et plusieurs secteurs d'activité continuent de souffrir des mesures sanitaires. Il est pour l'heure impossible de dire quand un retour complet à la vie normale sera possible. Les cantons jouent un rôle important dans les décisions concernant les mesures à prendre, qu'elles soient sanitaires ou économiques. Le soutien aux secteurs d'activités durement touchés reste ainsi essentiel et nos élu(e)s auront l'importante tâche de poursuivre les efforts amorcés par la précédente législature.

Bien entendu, d'autres enjeux attendent nos représentant(e)s politiques et plusieurs dossiers importants sont sur la table. Outre l'économie et les emplois, citons par exemple l'innovation et le transfert technologique, avec la mise en œuvre de la politique foncière active et le développement des parcs technologiques. Les questions de digitalisation, de mobilité et d'environnement occuperont nos élu(e)s ces prochaines années. Sans oublier la construction d'un nouvel hôpital cantonal et la mise en place de sa stratégie 2030, la gouvernance des régions, la loi sur les communes, le désenchevêtrement des tâches, ou encore la loi sur les langues. Des dossiers importants avec des répercussions pour l'ensemble du canton.

Ces cinq prochaines années s'annoncent donc bien chargées. Il est maintenant temps pour la nouvelle législature de se mettre au travail sans plus attendre, afin de continuer à faire rayonner notre canton au niveau national.

Nadine Gobet
Directrice de la FPE-CIGA

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 13 FÉVRIER

Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)

Les droits de timbres fédéraux sont des impôts prélevés par la Confédération sur des transactions juridiques déterminées. C'est le cas par exemple pour l'émission et le commerce de titres ainsi que les paiements des primes d'assurances. La Suisse est le seul pays à appliquer ces droits de timbre de manière systématique. La modification de la loi prévoit la suppression d'une sorte de droit de timbre, soit celle sur l'émission du capital propre, qui taxe l'augmentation du capital des entreprises, soit l'argent investi.

Position de la FPE

La FPE recommande d'accepter cette modification de la loi sur les droits de timbre.

Arguments :

- Les droits de timbre représentent une entrave fiscale importante qui apporte de lourdes conséquences négatives pour notre place économique et financière, y compris en ce qui concerne les investissements.
- Le droit de timbre d'émission sur le capital propre impacte plus de 2'000 entreprises chaque année, principalement des PME et des start-ups. Il entrave ainsi la croissance économique et la création d'emplois, prélevant aux entreprises des fonds dont elles ont besoin.

SALON DE L'ENTREPRISE 16 ET 17 MARS 2022

La 2^{ème} édition du Salon de l'Entreprise aura lieu les 16 et 17 mars 2022, à Espace Gruyère à Bulle. Cette manifestation sera le rendez-vous incontournable des dirigeants, cadres, employés, jeunes entrepreneurs et étudiants. Durant deux jours, le Salon apportera aux quelque 1'600 visiteurs attendus des solutions durables, pratiques et pragmatiques dans les domaines aussi variés que la digitalisation, la communication, la formation, le recrutement, la création ou la transmission d'entreprise.

En 2022, le Salon de l'Entreprise a souhaité s'engager pour mobiliser les managers romands en faveur du **management durable**. Alors que les entreprises connaissent une véritable mutation et de nouveaux besoins, en termes d'innovation, de culture digitale, d'intelligence collective ou encore d'agilité, le management, lui aussi, est forcé de s'adapter et d'appréhender ces nouvelles tendances. Un riche programme de conférences dédiées aux entrepreneurs a été imaginé avec notamment quatre tables rondes d'envergure portant sur les thématiques suivantes :

- Enjeux de durabilité de la supply chain pour le XXI^e siècle
- Company purpose: Mission, purpose ou « why », le concept de la raison d'être d'une entreprise
- Cyber sécurité pour les PME: « nice to have » ou élément stratégique vital ?
- Bioéconomie et industrie 4.0: pourquoi Fribourg s'y positionne en leader ?

Une quarantaine d'exposants et de partenaires ont déjà annoncé leur intérêt pour cette seconde édition. Si vous souhaitez vous aussi participer à ce Salon en tant qu'exposant ou sponsor, de plus amples informations sont disponibles sur le site salon-de-lentreprise.ch. Pour des informations générales – M. Lionel Martin (026 564 10 52, lionel.martin@fpe-ciga.ch). Pour devenir exposants – Mme Christine Delabays (079 935 06 45, ventes@espace-gruyere.ch).



Le développement continu de l'AI

La révision législative « Développement continu de l'AI » (DCAI), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, veut améliorer le système de l'assurance-invalidité en renforçant la réadaptation et en prévenant l'invalidité. Elle poursuit notamment les objectifs suivants :

- accompagner plus étroitement les enfants atteints dans leur santé et leurs familles ;
- réviser la liste des infirmités congénitales ;
- soutenir de manière ciblée les jeunes au moment de leur passage dans la vie active ;
- étendre les offres de conseils et suivi en faveur des personnes atteintes dans leur santé psychique ;
- remplacer le système actuel des rentes (par échelons) par un système linéaire ;
- améliorer la qualité et la transparence dans la procédure d'établissement des expertises médicales.

Pour les enfants, de nouvelles dispositions ont été prises, afin de favoriser leur réadaptation et la liste des infirmités congénitales reconnues a été mise à jour.

Les jeunes atteints dans leur santé nécessitent un soutien individuel et ciblé, notamment lors de leur passage de la scolarité obligatoire à la formation professionnelle initiale. Des mesures ont été mises en place pour mieux les assister, par exemple l'extension des prestations de conseils et de suivi, le soutien au choix professionnel ou encore la préparation ciblée à la formation initiale.

Pour les adultes, des mesures existantes ont été étendues et des nouvelles ont été introduites. Cela inclut notamment les conseils axés sur la réadaptation, la détection précoce, les prestations de conseils et suivi, ou encore les mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle.

Enfin, un système de rentes linéaire est introduit pour les nouveaux bénéficiaires de rente, afin de les inciter à augmenter leur activité lucrative.

Les informations détaillées sont à disponibles dans le mémento 42 « Développement continu de l'AI (DCAI): nouveautés », téléchargeable sur le site avs-ai.ch.

Source : Centre d'information AVS/AI



L'INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Simon Pilloud, Président du Groupement des Commerçants Industriels Artisans Châtelois (CIA)



C'est depuis 2017 que la FPE gère le secrétariat et la comptabilité du Groupement des Commerçants Industriels Artisans Châtelois (CIA). Simon Pilloud tient le rôle de président depuis 2016, après avoir rejoint le comité en 2011.

Interface: Qu'est-ce qui vous plaît dans votre rôle de président ?

Simon Pilloud: Je trouve important de garder un lien avec les autres commerçants et de pouvoir échanger et partager. Châtel-St-Denis est une ville qui se développe rapidement, mais nous gardons cet esprit de village. Et c'est un plaisir de travailler avec les membres du comité, que je remercie chaleureusement pour leur motivation et leur implication.

Quelles sont les missions du CIA ?

Le premier but est de mettre en valeur les commerçants, leur savoir-faire et leur travail. Il est aussi important de garder un lien entre nous tous et de montrer aux habitants que nous sommes solidaires. Cela nous permet également de pouvoir échanger des idées et des bonnes pratiques pour se développer, en recevant des avis de commerces similaires ou différents du nôtre. Enfin, nous visons à maintenir la vie au centre-ville.

Quelles nouveautés avez-vous mises en place dernièrement ?

Depuis quelques années, nous avons un excellent dynamisme au sein du comité, renforcé par la collaboration et le soutien de la part de la FPE. Nous avons ainsi par exemple créé un site internet et une page Facebook, qui est de plus en plus dynamique. Nous avons aussi mis en place des cafés-conférences pour échanger avec nos membres sur différents thèmes. Ce sont des outils importants pour pouvoir informer les commerçants et rester au courant de ce qui se passe. Nous avons également grandement développé nos liens et échanges avec la commune, qui nous sollicite maintenant plus régulièrement pour des actions conjointes.

Pouvez-vous revenir en quelques mots sur l'action du CIA durant la Bénichon 2021 ?

Pendant la période de la Bénichon, nous avons pour la première fois organisé une action de décoration des vitrines avec un concours. Elle a été mise sur pied en collaboration avec l'Union des Sociétés Locales (USL), suite à une idée de l'une des membres de notre comité. Du 16 octobre au 14 novembre, les commerçants participants ont ainsi décoré leurs vitrines, en y incluant des cuillères en bois que les passants devaient compter, puis inscrire le total sur un bulletin pour participer au tirage au sort. Un autre concours, sur les réseaux sociaux, visait à élire la plus belle vitrine. Cette action a remporté un franc succès, nous avons eu beaucoup de participants et de retours positifs. Le but était aussi de faire découvrir de nouveaux commerces aux clients, ce qui a bien fonctionné.

Est-ce que vous avez des envies et/ou projets en particulier pour 2022 ?

Nous espérons retrouver une année normale pour pouvoir relancer nos actions habituelles, comme par exemple la distribution de roses à la fête des mères, ou encore nos cafés-conférences pour retrouver les échanges entre membres. Nous souhaitons également maintenir la dynamique et l'essor de ces dernières années, notamment dans notre communication qui a fait un grand bond en avant. Finalement, nous réfléchissons à créer une action ciblée pour les industriels, pour les mettre en avant.



La FPE est ainsi un grand soutien pour le CIA, elle nous soulage et permet un nouvel essor dynamique au sein du comité.



Qu'est-ce que la FPE apporte au CIA ?

Avant de donner le mandat à la FPE, nous gérons le secrétariat et la comptabilité au sein du comité. Cela nous prenait beaucoup de temps et il était donc difficile de penser à de nouvelles idées et à les mettre en place. La FPE est ainsi un grand soutien pour le CIA, elle nous soulage de ces tâches, ce qui permet un nouvel essor dynamique au sein du comité. Elle nous apporte également son expérience et ses connaissances pour nos actions. Nous sommes très reconnaissants pour le temps qu'elle investit pour notre Groupement.

Anaïs Bourbia

ACTU MEMBRE

RUFFIEUX FENÊTRES



À l'occasion de ses 50 ans, l'entreprise Noël Ruffieux & Fils SA, basée à Epagny, a changé de nom pour s'appeler maintenant Ruffieux Fenêtres SA. L'identité visuelle a également été retravaillée, afin de mieux correspondre aux codes modernes de 2021. Pour en découvrir un peu plus sur ce cap du demi-siècle et ces changements, rencontre avec Annick Remy-Ruffieux, fille du fondateur, Noël Ruffieux, et directrice administrative de l'entreprise familiale.

C'est en 1971 que Noël Ruffieux se met à son compte après son apprentissage, travaillant derrière la maison familiale avec l'aide de son épouse, aussi bien pour les tâches administratives que sur les chantiers quand nécessaire. Au fil des années, l'entreprise familiale a grandi, nécessitant deux déménagements à Charmey, en 1976 et 1996. Mais la plus grande relocalisation a eu lieu en 2011, avec la construction d'un bâtiment à Epagny/Gruyères: «L'emplacement où nous étions à Charmey ne nous permettait pas d'agrandir notre halle et nous avons besoin d'un endroit plus grand pour pouvoir accueillir une nou-

velle machine.» Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 70 personnes qui travaillent chez Ruffieux Fenêtres. Quant à Annick Remy-Ruffieux, elle a rejoint l'entreprise familiale en 2002, après une maturité professionnelle commerciale et terminant son bachelor HEG en économie d'entreprise. Elle fait aujourd'hui partie de la direction avec ses deux frères, s'occupant pour sa part de la partie administrative, y compris du marketing.

En plus d'offrir davantage d'espace, le déménagement de l'entreprise à Epagny/Gruyères a également été bénéfique pour le recrutement de personnel: «Il s'est avéré que nos locaux à Charmey pouvaient être un frein pour certaines personnes, notamment en raison de la route et du temps nécessaire pour y accéder.» Et cet avantage n'est pas négligeable, dans un domaine où trouver du personnel qualifié s'avère compliqué: «Les techniciens sont les plus difficiles à recruter car il n'y a pas vraiment de formation spécifique. Et puis le fait que nous soyons spécialisés dans les fenêtres, pas dans la menuiserie générale, peut parfois refroidir certains candidats.» Et pourtant, engager du personnel compétent est essentiel, pour ce produit technique et high-tech qui a beaucoup évolué durant ces dix dernières années.

Les 50 ans représentaient l'occasion parfaite pour mettre au point un projet auquel réfléchissait Annick Remy-Ruffieux depuis quelques temps déjà: le changement de nom et la refonte graphique de l'entreprise, afin de moderniser son image: «Notre ancien logo avait déjà 15 ans, il était compliqué et

plus vraiment dans le style de ce qui se fait aujourd'hui. Quant au nom, il portait souvent à confusion car mon papa, Noël Ruffieux, n'est plus dans l'entreprise depuis plusieurs années déjà. Et puis, une grande partie de nos clients nous appelaient déjà Ruffieux Fenêtres.» Pour Annick Remy-Ruffieux, il était important d'expliquer ces changements aux employé(e)s, afin que tout le monde se sente impliqué. Ainsi, à chaque annonce interne, les parents étaient présents, démontrant leur soutien au projet.

La mise en place de ces changements a nécessité un travail conséquent et l'aide de prestataires en communication externes de la région: «Il était important pour moi de travailler avec des entreprises locales.» Après avoir informé les collaboratrices et collaborateurs, il a également fallu annoncer les changements aux clients, fournisseurs et autres relations commerciales, ce qui a été fait à travers l'envoi de 900 courriers: «Cela a demandé du temps, mais c'était également une belle occasion de leur rappeler notre présence.» La refonte a permis de discuter des valeurs et missions de l'entreprise avec l'ensemble du personnel, pour les remettre au centre et les confirmer.

Les retours positifs ont été nombreux, aussi bien pour la refonte graphique que le changement de nom: «Nous avons la chance d'avoir de très bonnes relations avec nos clients et fournisseurs, c'est important.» Pour fêter encore plus ce cap, une journée portes ouvertes sera peut-être organisée en 2022: «Cela dépendra encore de la situation sanitaire car nous souhaitons organiser quelque chose de simple, mais convivial.»

Anaïs Bourbia



Une vidéo réalisée à l'occasion des 50 ans de Ruffieux Fenêtres SA, et qui se focalise sur la production entièrement locale, peut être visionnée grâce au QR-code ci-dessous:



CAMPAGNE DE PROMOTION DES SAPEURS-POMPIERS POUR LES ENTREPRISES

Engager un sapeur-pompier volontaire au sein de votre entreprise comprend de nombreux avantages. C'est le message que souhaitent faire passer les sapeurs-pompiers suisses, relayé par les Fédérations cantonales, dans leur brochure à destination des employeurs. En plus de pouvoir compter sur les atouts et valeurs d'un collaborateur sapeur-pompier, les entreprises peuvent également arborer le label «Employeur Partenaire».

En tant que collaborateur salarié, le sapeur-pompier dédie son temps en priorité à son employeur. En tant que sapeur-pompier volontaire, il peut être appelé à tout moment pour intervenir sur un incendie, un accident ou une catastrophe naturelle. L'activité de sapeur-pompier volontaire nécessite de pouvoir obtenir une certaine disponibilité pour répondre aux besoins de l'activité sapeur-pompier. Lors de ses jours d'astreinte, le sapeur-pompier doit pouvoir se rendre rapidement en caserne, et ce à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Au moment de son engagement ou lorsqu'il décide de rejoindre le corps des sapeurs-pompiers, l'employé doit donc en informer son employeur. Employeur et employé s'accordent sur les modalités et les disponibilités. Un employeur peut refuser une absence lorsque les nécessités du travail s'y opposent.

En recrutant un sapeur-pompier volontaire et en le libérant de ses obligations professionnelles en cas d'urgence ou d'exercice, l'employeur contribue à la qualité et à la proximité des secours, participe à la vie



locale et favorise l'esprit de milice. Il fait acte de civisme. De plus, les valeurs enseignées au sein des sapeurs-pompiers s'avèrent très utiles dans la vie professionnelle également : esprit d'équipe, sens des responsabilités, gestion du stress et des émotions, relations sociales, etc.

Les établissements cantonaux des cantons de Neuchâtel, du Jura, de Vaud et de Fribourg se sont associés aux fédérations cantonales des sapeurs-pompiers des dits cantons pour créer le label «Employeur partenaire». Ce label certifie que votre entreprise emploie des sapeurs-pompiers volontaires et contribue à l'effort collectif de continuité des services de secours et de prévention dans votre région. Votre entreprise peut l'obtenir et l'afficher fièrement sur tous ses supports de communication. Il s'agit d'un bon instrument de marketing, qui améliorera votre image de marque.

Renseignements complémentaires sur le site :

118-info.ch/entreprises

Le programme complet et les inscriptions sont disponibles sur notre site fpe-ciga.ch/formations.

Formations

27 JANVIER | 8H00-13H30
PRÉPARER SA RETRAITE

2 FÉVRIER | 18H00-20H00
CRÉEZ DU CONTENU PERTINENT ET EFFICACE

4 ET 25 FÉVRIER | 8H30-17H30
SAVOIR MANAGER RELATIONNELLEMENT SON ÉQUIPE

10 FÉVRIER | 8H30-17H00
MARKETING DIGITAL GOOGLE, COURS DE BASE

11 FÉVRIER | 8H30-17H00
ACTUALISER SA CORRESPONDANCE PROFESSIONNELLE

17 FÉVRIER | 8H00-17H00
LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR – RÔLE ET DEVOIRS

9 MARS | 18H00-20H00
CRÉEZ UNE LANDING PAGE

10, 17, 24, 31 MARS ET 7 AVRIL
12H00-13H00
1, 2, 3, JE ME (RE)LANCE EN ALLEMAND – ATELIER DE BILINGUISME

11 MARS | 8H30-16H30
RÉDIGER EFFICACEMENT DES PV

8 ET 22 AVRIL | 8H45-16H45
MÉTHODE DE DESIGN THINKING

12 AVRIL | 8H00-12H00
FORMATION LINKEDIN

IMPRESSUM

Edition
FPE-CIGA, Bulle

Rédaction
Anaïs Bourbia

Graphisme
agence DEP/ART, Riaz

Impression
media f SA - Bulle



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Économique